

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-451

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 53**Mission « Économie »**

Rédiger ainsi l'alinéa 114 :

« 3° Au IX, les mots : « établi par le comité » sont remplacés par le mot : « Cerfa. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est, suite à une erreur rédactionnelle, de rétablir la liste des missions des Comités Professionnels de Développement Economique telle qu'elle est définie dans la loi n°78-654 du 22 juillet 1978 concernant les CPDE.

La modification des missions opérée par l'article 53 constitue une forte réduction du champ d'action des CPDE, pour l'aligner sur celui des CTI. Cet alignement entraverait gravement les missions des CPDE, puisqu'ils ne pourraient alors plus répondre aux besoins des PME et des TPE qu'ils aident au quotidien.

Les CPDE représentent les filières du bois et de l'ameublement (le CODIFAB) ; du cuir, de la chaussure, de la maroquinerie et de la ganterie (le CTC) ; de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, de l'orfèvrerie et des arts de la table (COMITE FRANCECLAT) et de l'habillement (le DEFI). Ils représentent environ 45 000 entreprises et 320 000 emplois.

Leurs actions pour les secteurs concernés sont nombreuses : promotion du « made in France » en France et à l'étranger, aide au développement de nouvelles entreprises, soutien aux entreprises innovantes et à la création, etc. La nouvelle définition des missions des CPDE ne leur permettrait pas de réaliser ces différentes actions. Or, priver les entreprises bénéficiaires du soutien des CPDE

constituerait un important frein à leur développement et aggraverait inutilement leur situation en période de difficulté économique.

Cette limitation des missions des CPDE irait à l'encontre des politiques publiques en faveur du développement de nos entreprises et s'opposerait totalement aux préconisations du rapport de Clotilde Valter qui saluait l'action des CPDE et rappelait l'importance de leur soutien pour les PME et TPE dont ils accompagnent la croissance